

aogpœ

Centre de l'Audition
et du Langage



Scan LSF



Livret d'accueil



Centre de l'Audition
et du Langage



SOMMAIRE

1. Un peu d'histoire
2. Les grands principes
3. Quel dispositif pour votre enfant ?
4. Les moyens mis en oeuvre
5. Liens utiles
6. La procédure d'admission
8. Contacts

L'AOGPE

L'AOGPE a été créée le 18 avril 1918 et reconnue d'Utilité Publique le 7 janvier 1921. Le 26 février 1997, la Fédération devient Association suite à une modification des statuts validée par le Conseil d'Etat. L'Association, présidée par Monsieur Pascal LAFARGUE, est administrée par un Conseil composé de 21 membres qui élisent le Bureau.

La Direction Générale est située 20, Rue Condorcet à Cenon, son Directeur est Monsieur Jean-Michel VIALA.

L'AOGPE gère 6 structures du secteur social et médico-social :

- Le Centre d'Accueil Raba Bègles, à Bègles, maison d'enfants à caractère social.
- Le Foyer d'Accueil Montméjean, à Bordeaux, maison d'enfants à caractère social.
- Le Service de Placement Familial, à Bordeaux.
- Le Centre de l'Audition et du Langage à Mérignac, établissement et services pour enfants sourds ou entendants et ayant des troubles spécifiques du langage.
- Le Service d'Accompagnement et de Protection aux Personnes (SA2P), à Lormont.
- Le Pôle d'Accompagnement Social et Solidaire ou PASS qui gère des mesures d'accompagnement social spécialisé, à Lormont.

Le CAL

Son histoire

Le Professeur et Madame le Docteur PORTMANN, médecins ORL ouvrent, en avril 1955 à Lormont, Domaine des Joualles, dans une grande maison ancienne, un Centre de Rééducation pour 24 enfants sourds moyens et sévères, tous internes, pouvant bénéficier des nouvelles techniques de rééducation de la parole et des premières prothèses. Il s'agit alors d'amener les enfants à mieux articuler, mieux parler.

En novembre 1966, l'établissement déménage dans des locaux neufs, avenue Bon Air à Mérignac et prend le nom de Centre de Rééducation des Inadaptés Sensoriels Auditifs. La capacité d'accueil est de 40 enfants, tous internes, hébergés dans un immense dortoir. A cette époque, les orthophonistes font la classe et, le soir, les éducateurs sont chargés d'aider les élèves dans leurs devoirs. Deux ans plus tard, l'appellation précédente est remplacée par le nom actuel de Centre de l'Audition et du Langage.

Puis l'évolution du contexte socio-politique, les lois en faveur de l'intégration scolaire retentissent sur le CAL. De plus en plus d'enfants sourds profonds sont accompagnés par l'établissement et un nombre croissant de jeunes sont scolarisés en milieu ordinaire.

Les pratiques changent, les modes de communication se diversifient en particulier avec, pour certains, un enseignement en langue des signes française : la LSF. Parallèlement, le CAL s'est doté d'une réelle équipe pluridisciplinaire : médecin psychiatre, psychologue, psychomotricien, médecin ORL, éducateurs, enseignants spécialisés, etc...

Depuis 1983 de façon expérimentale et depuis 2011 de façon pérenne, le CAL accompagne également les enfants non sourds mais ayant des troubles spécifiques du langage.

Enfin, durant l'été 2016 l'établissement a déménagé pour la 2ème fois pour s'insérer au cœur d'un site scolaire ordinaire dans le quartier de Capeyron, toujours à Mérignac. Le CAL est désormais entouré de 5 écoles, centre de loisirs et un centre social. Tous les enfants peuvent, en fonction de leur projet et du souhait des parents, bénéficier à la fois d'inclusion dans les écoles et du soutien de l'équipe médicosociale du CAL.

Le regroupement sur un même site favorise aussi l'émergence d'une communauté linguistique.

Nos partenaires



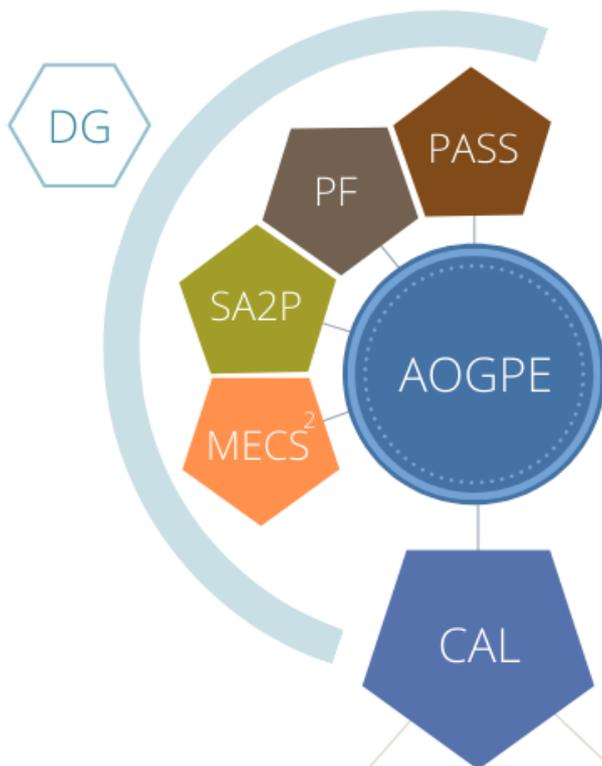
Notre mission est d'accompagner, en lien étroit avec leur famille, des enfants sourds ou ayant des troubles spécifiques du langage sur le plan éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Nous visons à favoriser leur autonomie et leur intégration sociale par la réussite scolaire et l'épanouissement général.

Pour cela, l'établissement propose des sections et services allant de la prise en charge institutionnelle complète au soutien à la scolarisation individuelle en milieu ordinaire (en référence à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles). Il met en place des passerelles entre ces sections et services afin de répondre au mieux aux besoins des enfants en fonction de leur évolution et des souhaits de leur famille.

Le CAL a une capacité actuelle de 106 places :

- 70 enfants présentant une déficience auditive âgés de 0 à 16 ans,
- 36 enfants présentant un trouble spécifique du langage oral âgés de 6 à 20 ans.



AOGPE : Association des Œuvres Girondines de Protection de l'Enfance
 DG : Direction Générale
 PASS : Pôle d'Accompagnement Social & Solidaire
 PF : Service de Placement Familial
 SA2P : Service d'Accompagnement et de Protection aux Personnes
 MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
 CAL : Centre de l'Audition et du Langage

ETABLISSEMENT
 pour Déficients Auditifs (DA)
 40 enfants

SERVICES
 pour Déficients Auditifs & Troubles
 Spécifiques du Langage (TSL)
 66 enfants

Le projet proposé pour chaque enfant repose sur le respect absolu de la dignité de la personne et sur les règles de droit commun (charte des droits et libertés de l'utilisateur).

Le CAL est un établissement laïc.

1. Nos principes et valeurs

- Le respect des droits fondamentaux : droit à la différence, à l'éducation, aux soins, à l'instruction, à la sécurité...
- L'affirmation de la place de la famille et la reconnaissance de ses droits.
- La volonté de proposer un projet en fonction des besoins de chaque enfant.
- La possibilité pour chaque enfant de s'inscrire dans un environnement adapté à sa communication.
- La proposition d'une scolarité adaptée aux aptitudes de l'enfant.
- La prise en compte de la singularité de chaque enfant.
- La scolarisation en milieu ordinaire.

2. Le projet linguistique du CAL

L'établissement a comme objectif l'acquisition précoce d'une langue pour l'enfant et se donne les moyens de favoriser le développement du langage que celui-ci soit oral ou signé.

Les deux langues sont donc utilisées. Même si le CAL n'offre pas de section bilingue, la LSF y est enseignée (dans certains dispositifs).

3. L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Dans les mois qui suivent l'admission (6 mois maximum), les grandes lignes du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) sont co-construites avec l'enfant et sa famille.

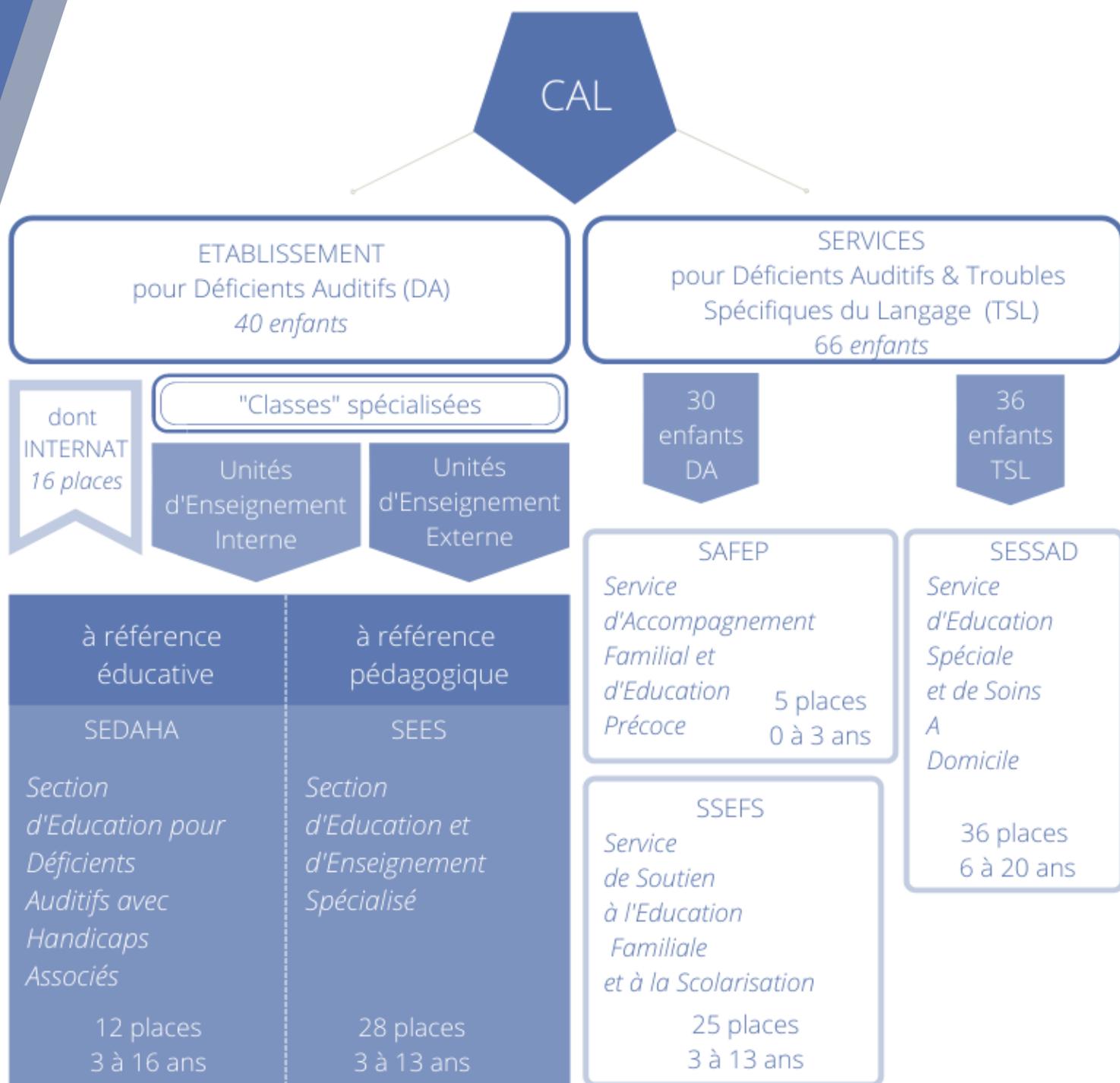
L'évaluation de la demande de la famille et des besoins de l'enfant repose sur la mise en œuvre du MIC (Mon Inventaire de Compétences).

L'équipe pluridisciplinaire enrichit cette élaboration par ses observations cliniques en lien avec les partenaires. Elle convient avec la famille des objectifs prioritaires qui guideront l'accompagnement.

Le PPA est révisé de façon formelle a minima une fois par an et peut l'être autant que de besoin selon l'évolution de la situation de l'enfant.

Le suivi des projets est réalisé par les référents sous la responsabilité des chefs de services.

3. Quel dispositif pour votre enfant ?



Pour les enfants déficients auditifs (70 places)

Le Service d'Accompagnement Familial & d'Éducation Précoce (SAFEP)

Le Service d'Accompagnement Familial & d'Éducation Précoce (SAFEP) propose un accompagnement de la famille construit avec les parents et centré sur les besoins de leur enfant, en respectant leur choix éducatif et linguistique.

Il se donne pour mission de permettre à l'enfant sourd de grandir, de développer un langage en établissant des liens sécurisés avec sa famille et son entourage proche, dans le mode de communication qui lui sera le plus adapté (LSF, Langage oral, mixte).

L'équipe pluridisciplinaire du SAFEP s'organise autour des compétences suivantes : - Éducateur(trice) de Jeunes Enfants (EJE) - Aide Médico-Psychologique (AMP) - Orthophoniste - Psychomotricien(ne) - Psychologue - Equipe médicale du CAL (Médecin ORL, Pédopsychiatre)

Intérêts d'une intervention précoce

- Sensibiliser et informer sur les questions liées à la surdité, soutenir les enjeux liés à l'annonce du diagnostic
- Accompagner l'enfant et sa famille dans la découverte de la surdité dès le plus jeune âge
- Soutenir l'établissement d'une relation de qualité tant sur le plan de la communication que sur le plan émotionnel
- Participer à l'émergence du langage chez l'enfant pour favoriser la construction d'une langue (bain de langage au quotidien : oral/LSF)
- S'inscrire dans une logique de prévention, et si besoin, orienter l'enfant vers un autre établissement, ou une prise en charge adaptée

Le Service de Soutien à l'Éducation Familiale et la Scolarisation (SSEFS)

Le Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation (SSEFS) propose 25 places s'adressant aux enfants, garçons et filles, de 3 à 13 ans présentant une déficience auditive. Sa mission est de favoriser l'inclusion des enfants sourds et malentendants. Les professionnels du service les accompagnent pour trouver leur place dans le milieu scolaire ordinaire et dans l'environnement social.

L'équipe pluridisciplinaire du SSEFS s'organise autour des compétences suivantes : - Enseignant(e)s spécialisé(e)s - Educateur(trice) scolaire - Édicateur(trice) spécialisé(e) - Orthophonistes (salarisées, conventionnées) - Psychologue - Equipe médicale du CAL (Médecin ORL, Pédopsychiatre)

Intérêts de l'accompagnement

- Aider à l'acquisition d'une bonne communication, notamment orale et écrite
- Apporter une maîtrise progressive de la langue orale et écrite
- Favoriser un développement psycho affectif harmonieux de l'enfant au sein de sa famille et de son environnement proche
- Permettre l'accueil de l'enfant dans une classe scolaire ordinaire en proposant le déploiement de moyens de compensation appropriés répondant aux besoins de l'enfant
- Assurer un soutien à la parentalité et le développement des compétences auprès de leur enfant
- Être un lieu de ressources sur les questions en lien avec la surdité de l'enfant
- Développer l'inclusion sous diverses formes (ateliers, transferts, socialisation entre pairs...)
- Proposer une écoute, une aide, un soutien et des conseils (familles, partenaires)

Les Unités d'Enseignement (UE)

Les enfants inscrits au sein de l'établissement bénéficient d'un accompagnement global, comprenant les aspects pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques.

Ils peuvent être regroupés, selon les années et les profils, en fonction de leur âge, de leur niveau scolaire, de leur mode de communication voire de difficultés associées à la surdité.

Ces regroupements sont appelés Unités d'Enseignement (UE).

Elles sont localisées en interne au CAL (UEI) ou externalisées dans un établissement scolaire de l'éducation nationale (UEE), à proximité du CAL.

Qu'elles soient internes ou externes, les unités d'enseignement sont organisées selon des modalités équivalentes : un effectif réduit, un enseignement spécialisé, un enseignement en/de Langue des Signes Française, un accompagnement éducatif, des sorties et ateliers divers, des suivis paramédicaux et psychologiques...

Dans ce cadre, elles sont sous la responsabilité d'équipes pluridisciplinaires qui s'organisent autour des compétences suivantes :

- Enseignant(e)s spécialisé(e)s
- Édicateur(trice) spécialisé(e)
- Enseignants de LSF
- Orthophonistes
- Psychomotricien(ne)
- Psychologue
- Equipe médicale du CAL (Médecin ORL, Pédopsychiatre).

Les UEE permettent tout particulièrement aux enfants accompagnés de bénéficier de l'inclusion scolaire et sociale au sein des écoles du quartier.

Afin de répondre au plus près aux besoins de chaque enfant, les temps pédagogiques et éducatifs sont modulés.

Ainsi, les Unités d'Enseignement sont :

- ***à référence pédagogique***

Le temps d'enseignement y est majoritaire, se rapprochant au maximum du temps de classe des enfants scolarisés à l'éducation nationale.

Les orthophonistes interviennent sur le temps scolaire.

L'accompagnement éducatif est quant à lui priorisé sur la pause méridienne et lors d'ateliers divers.

- ***à référence éducative***

Proposé aux enfants qui présentent des retards importants (accès à une langue, difficultés d'apprentissages, autres troubles associés...), le groupe éducatif prend en compte les spécificités, les individualités, les problématiques et le rythme de chacun.

Les demandes sont individualisées dans un cadre collectif avec une permanence des lieux, du fonctionnement et des personnes.

Il y est proposé des objectifs de travail, sans pression et échéance : l'enfant a le temps de cheminer à son rythme.

Ainsi, les enfants sont accueillis sur un lieu de vie (salle dédiée au groupe) et bénéficient alors d'un cadre à la fois structuré et souple, leur permettant de découvrir, manipuler, expérimenter et donc apprendre autrement. Des temps thérapeutiques sont attachés à cet accompagnement global.

Enfin, des "ateliers pédagogiques" sont mis en place, individuellement ou collectivement, pour développer la compétence du rôle "d'élève".

PHOTOS UEE UEI

Salle de classe JJ?
Groupe de vie Comètes / Galaxie?



L'internat (uniquement pour les enfants déficients auditifs accueillis sur l'établissement)

16 enfants, garçons et filles de 4 à 12 ans, peuvent être accueillis en internat complet du lundi au vendredi ou en internat modulé d'une à trois nuits par semaine en fonction du projet.

Dans des locaux adaptés, les garçons et les filles sont hébergés dans des chambres individuelles ou doubles. Des salles communes permettent diverses activités : une cuisine où sont pris les petits déjeuners et les dîners, des salles de jeux avec vidéo, activités informatique, jeux divers.

Le suivi éducatif, l'accompagnement, l'aide aux devoirs, les activités culturelles et sportives à l'extérieur de l'établissement sont assurés par des éducatrices spécialisées. Des surveillant(e)s sont présents toute la nuit auprès des enfants.

Chaque enfant a une éducatrice référente qui assure le lien privilégié avec la famille, entre autre par un cahier de liaison, par téléphone (appels ou visio), par mail...

Les parents sont invités une fois par an à partager la vie de l'internat. La vie sociale de l'internat est soumise à un règlement spécifique remis aux parents à la rentrée.



Les parents peuvent communiquer avec leur enfant par téléphone (Whatsapp / Skype) au 05.56.12.42.64 ou par courrier électronique : internat@cal.aogpe.com

Pour les Troubles Spécifiques du Langage (36 places)

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

Le SESSAD TSL propose 36 places s'adressant aux enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 10 ans présentant un Trouble Spécifiques du Langage. Sa mission est d'apporter les soins et rééducations nécessaires à chaque enfant et adolescent présentant un trouble du langage, afin de lui permettre de poursuivre une scolarité en classe ordinaire ou en ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire). Il veille, au travers de moyens de compensation du trouble du langage et de mesures d'accessibilité, au développement global harmonieux de chaque enfant et adolescent, dans le respect de ses besoins et de ses capacités, conformément à son projet de vie.

L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD s'organise autour des compétences suivantes : - Enseignant(e) spécialisé(e) - Educateur(trice) scolaire - Édicateur(trice)s spécialisé(e)s - Orthophonistes (salariables, conventionnés) - Psychologue - Equipe médicale du CAL (Médecin ORL, Pédopsychiatre)

Intérêts de l'accompagnement

- Apporter une maîtrise progressive de la langue orale et écrite
- Concourir à l'équilibre psycho-affectif et l'évolution favorable de la personnalité de l'enfant intégrant ses difficultés
- Permettre un développement harmonieux des facultés cognitivo-comportementales de l'enfant
- Accompagner l'équilibre familial par le soutien à la mise en oeuvre adaptée d'une communication de qualité
- Favoriser l'accès à une éducation et à une scolarisation adaptées aux potentialités de l'enfant
- Etre un lieu de ressources sur les questions en lien avec les troubles spécifiques du langage
- Développer l'inclusion sous diverses formes (ateliers, transferts, socialisation entre pairs...)
- Proposer une écoute, une aide, un soutien et des conseils (familles, partenaires)

4.

Les moyens mis en oeuvre

Les transports

Pour les enfants accompagnés en UEI ou en UEE, le CAL peut mettre en place, sous sa responsabilité et à la demande des parents, un service de transport. Le financement de ces transports est assuré par l'assurance maladie.

Pour les enfants des services, qui doivent rejoindre le CAL pour des prises en charge ponctuelles, les trajets peuvent être assurés par les familles, les professionnels des services, des taxis conventionnés par la sécurité sociale et, en dernier recours, financés par le CAL.

La restauration

Les repas des enfants accompagnés au CAL sont pris en charge par l'établissement. Ils sont préparés sur place par deux cuisinières en lien avec l'équipe éducative.

Ils découvrent ainsi quelques principes de diététique ou d'hygiène. Les repas se prennent au self à midi comme en restauration scolaire.

Le soir, les enfants sont servis à table « comme à la maison », ils sont encadrés par les éducatrices/eurs.

Chaque semaine, les menus sont mis en ligne sur notre site www.aogpe.com, rubrique restauration du Centre de l'Audition et du Langage.

Les menus
du CAL





L'association des parents des enfants du CAL

L'Association des Parents du CAL est là pour vous guider tout au long de l'accompagnement éducatif de votre (vos) enfant(s) par le CAL.

Cette Association de parents est constituée de parents d'enfants qui, au rythme de leur accompagnement, s'investissent dans la réalisation des journées festives qui ponctuent la vie des enfants du CAL (arbre de Noël, kermesse, ...).

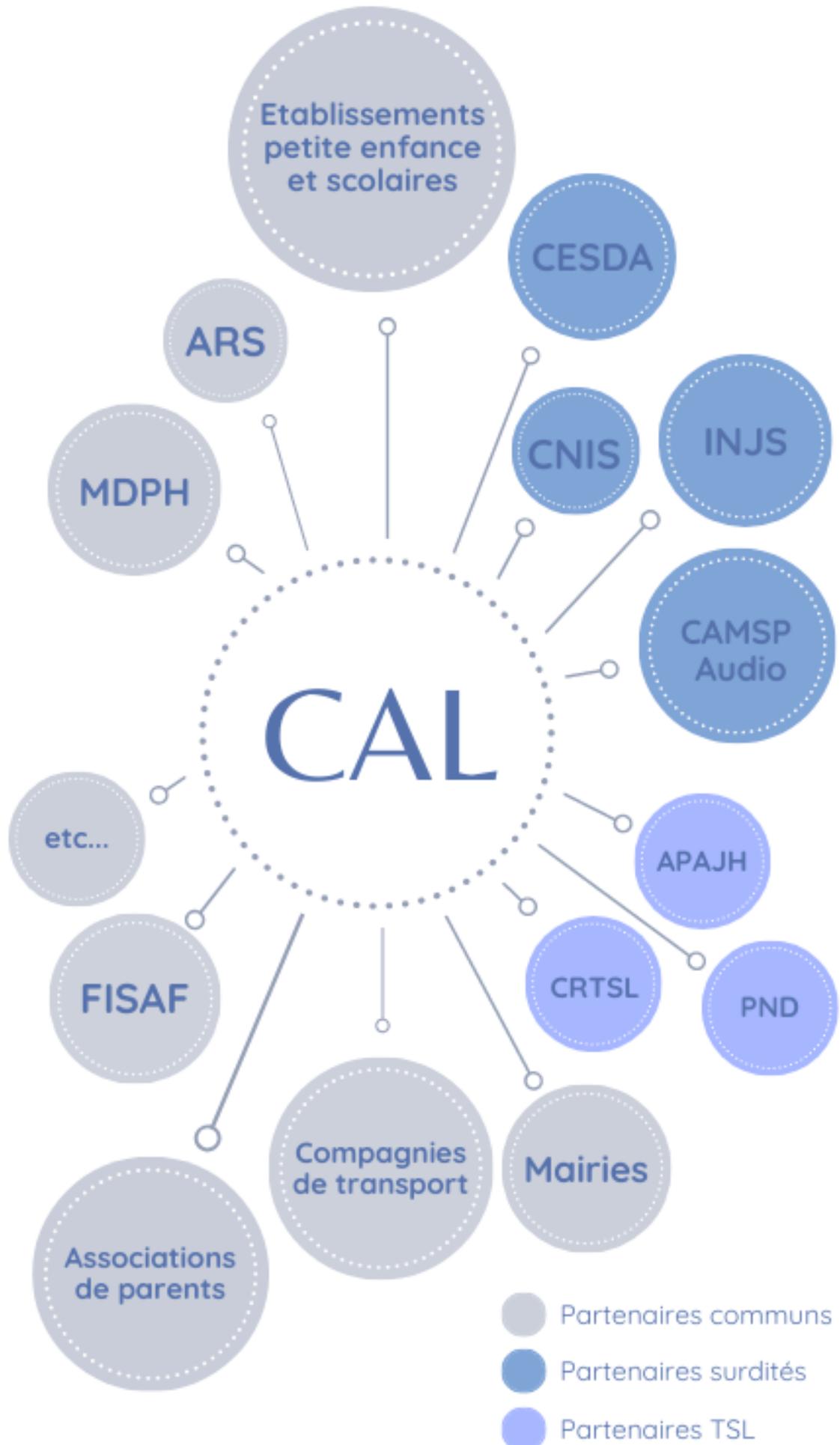
Cette Association vit car vous êtes aussi force de proposition. N'hésitez pas à leur faire part de vos questionnements, de vos envies, de vos idées : sur la vie scolaire de vos enfants, leurs activités culturelles ou sportives, leur vie au quotidien ...

Les joindre :

Apecal33@gmail.com

La cotisation annuelle de 10 € par famille permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'Association, d'organiser des rencontres, des réunions-débats, la fête de Noël, la kermesse...

Les partenaires institutionnels du CAL



Liens utiles

APAJH 33 : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés Gironde
www.apajh.org

ARS : Agence Régionale de Santé
05 57 01 91 33 - 05 56 96 29 31 - <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr>

CAMPS Audio : Centre d'Action Médico-sociale précoce Audiologie
05 56 79 59 94 - audioenfant@chu-bordeaux.fr

CESDA : Centre d'Education Spécialisée pour Déficients Auditifs
05 56 90 82 22 - <https://www.irsa.fr/cesda-richard-chapon>

CNIS : Centre National Information Surdité
0812 040 040 - www.surdi.info

CRTSL : Centre Référent des Troubles Spécifiques du Langage
05 56 79 61 99 - centre-langage-enfants@chu-bordeaux.fr

FISAF : Fédération Nationale pour l'Insertion des Sourds et des Aveugles de France :
www.fisaf.asso.fr

INJS : Institut National des Jeunes Sourds Gradignan
05 56 75 70 00 - <https://injs-bordeaux.org>

Inspection Académique
05 56 56 36 00 - <https://www.ac-bordeaux.fr/dsden33>

Mairie de Mérignac :
www.ville-merignac33.fr

MDPH 33 : Maison Départementale des Personnes Handicapées
05 56 99 66 99 - www.mdph33.fr

PND : Pôle NeuroDéveloppemental - APAJH 33
05 56 08 68 95 - <https://www.apajh33.fr/pole-medico-psycho-pedagogique/pole-neurodeveloppemental-de-bordeaux>

N'hésitez pas également à consulter le site de notre association :

www.aogpe.com

La procédure d'admission

L'inscription dans notre établissement ou services est conditionnée à l'obtention d'une notification auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Lors de l'admission, plusieurs temps sont proposés :

- Une première rencontre avec l'équipe de direction permet de présenter le projet de service, l'équipe qui l'anime et de rappeler leurs droits aux usagers. C'est aussi le moment de la contractualisation de l'accompagnement par la signature du Contrat de Séjour (pour l'établissement) ou du Document Individuel de Prise en Charge (pour les services).
- Un entretien conjoint systématique avec la pédopsychiatre et la psychologue permet de constituer l'anamnèse et de retracer le parcours de soins de l'enfant.
- Un dernier temps permet l'évaluation des besoins et des compétences du jeune accueilli à l'aide d'un questionnaire : « Mon Inventaire de Compétences » (M.I.C.).



Au début de la prise en charge, le C.A.L. vous remet :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour ou le DIPC
- Le règlement de l'internat (pour les enfants internes)

Contacts

7.

Secrétariat :

Annick LATOUR, Pauline TORRALBA et Laetitia BRISEBARRE -
contact@cal.aogpe.com

Directrice :

Françoise JOURDAIN - francoise.jourdain@cal.aogpe.com

Chefs de service :

Vincent BARRE - vincent.barre@cal.aogpe.com

Paul LEMAIRE - paul.lemaire@cal.aogpe.com

Coordonnatrice des services :

Emmanuelle SOUBABERE - emmanuelle.soubabere@cal.aogpe.com

Économat - intendance :

Laurent MORIN - laurent.morin@cal.aogpe.com

Psychologues :

Delphine MOREAU - delphine.moreau@cal.aogpe.com

Astrid ARCHAMBEAUD - astrid.archambeaud@cal.aogpe.com

Audrey VALADE - audrey.valade@cal.aogpe.com

Médecin pédopsychiatre :

Maryvonne BREARD - maryvonne.breard@cal.aogpe.com

Direction générale :

AOGPE - 20 rue Condorcet 33150 CENON - 05 57 35 89 70

Personne à contacter en cas de litige :

M. LOSSON - Mme GOUTTENOIRE - 0800 00 33 33 -
personnesqualifiees@ag33.fr

Centre de l'Audition et du Langage



15 bis, rue Jean Giono
33700 MERIGNAC



05.56.47.15.94 / 07.63.86.82.16 (SMS, WhatsApp)
contact@cal.aogpe.com www.aogpe.com



en voiture sortie rocade n° 9



en tram : ligne A, arrêt Frères Robinson.

en bus : ligne 16 - arrêt Capeyron

ligne 34 - arrêt Frères Robinson



CAL Mérignac

